

DPN/M.Y/NK/18/7/1983
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

ECRIT n° 83/1063 du 14/12/1983
portant promotion de Monsieur KINGOUOLO
Alfred, Administrateur Planificateur
des cadres de la catégorie II, hiérar-
chie I des Services Sociaux (Enseignement)
au titre de l'année 1980.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S . S . :

D.F.P.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires des cadres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/130/MT du 9-5-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3-2-62 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret 62/198/FP-PC du 5-7-62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22-5-1964 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement ;

D.G.B.

(/u le décret n° 65/170/FP du 25-6-1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-1962
fixant les échelonnements indiciaires des cadres ;
(/u le décret 79/154 du 4-4-79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27-12-1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n°
80/644 du 28-12-1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 83/520 du 3-5-1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 83/1062 /MEN-DG.S-DFP-SP-P4 du
14/12/1983 portant inscription au tableau d'avancement de Monsieur
KINGOUOLO Alfred, Administrateur Planificateur des
cadres de la catégorie II, hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement) au titre de l'année 1980 ;

D.C.F.

ECRIT :

.../...

ARTICLE 1er : Monsieur MINGOUOLO Alfred, Administrateur Planificateur de 6^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à la Direction de la Planification et de la Documentation Scolaire (D.P.D.S) est promu au 7^e échelon de son grade pour compter du 8-6-1980 Age= Néant

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et du point de vue de la solde pour compter du 1/1/1981 sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 14 Décembre 1983

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale

A. N D I N G A - G E A . -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

B. COMBO MATSIONA . -

Colonel Louis SILVANI - GOMA.

Le Ministre des Finances

Itala SSOLOU - LIKOUNDEOU.

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
MEN-CAB.....2
DGAS-DPAA.....4
DFP.....2
DGB.....2
SGCM/BC.....2
B/Solde.....2
Intéressé.....1
Dossiers.....2
Archives.....1
DCF2